

Forvis Mazars  
109, rue Tête d'Or  
CS 10363 – 69451 Lyon Cedex 06

SAS au capital de 5 986 008 euros  
RCS Lyon B 351 497 649  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

SAS au capital de 2 201 424 euros  
RCS Nanterre 572 028 041  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR  
30660 Gallargues-le-Montueux

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 18 août 2025 – Première et deuxième résolutions

Forvis Mazars  
109, rue Tête d'Or  
CS 10363 – 69451 Lyon Cedex 06

SAS au capital de 5 986 008 euros  
RCS Lyon B 351 497 649  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

SAS au capital de 2 201 424 euros  
RCS Nanterre 572 028 041  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR  
30660 Gallargues-le-Montueux

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 18 août 2025 – Première et deuxième résolutions

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Afin de simplifier, clarifier, standardiser la structuration du capital de la société et lui permettre de retrouver une flexibilité accrue pour la mise en œuvre d'opérations futures sur le capital, votre conseil d'administration vous propose de décider une réduction de la valeur nominale des actions de 1,18454418 € à 1 € et la réduction du capital social non motivée par des pertes consécutives. Le montant de la réduction de capital serait affecté à un compte spécial de réserves qui serait disponible pour toute distribution, apurement de pertes ou augmentation de capital.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer tous pouvoirs pour réaliser cette opération sous la condition que le montant des oppositions éventuelles n'excède pas 75.000 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant minimum de 3.848.047,78 euros et d'un montant maximum de 4.277.166,33 euros.

Lyon et Marseille, le 17 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

 Séverine HERVET

Séverine HERVET

 Hugues DESGRANGES

Hugues DESGRANGES